

Les statuts d'une société VS Le pacte d'associés

COMPRENDRE LEURS ROLES ET LEURS DIFFÉRENCES








Les statuts d'une société

Ils définissent toutes les caractéristiques de la société, ses objectifs et son fonctionnement global.

Ils comprennent également toutes les règles que les associés doivent respecter.

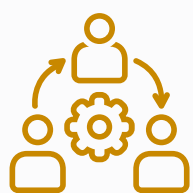


Ils doivent absolument inclure:

-  La forme de la société et sa dénomination sociale,
-  Le montant du capital social et l'adresse du siège social,
-  L'objet social et la durée de vie de la société.
-  La nature, le montant et la distribution des apports entre les associés,
-  Le fonctionnement des assemblées générales



Leur signature rend effective la création de l'entreprise. Ils sont fondamentaux quant à l'immatriculation de la société.



Le pacte d'associés

Il est établi entre les associés d'une société en concordance avec les statuts.

Il complète les statuts, notamment sur les questions d'organisation des titres et de l'entreprise, pour définir toutes les règles de vie, les conditions d'entrées et de sortie des associés, les modes de décisions.

Il facilite la prise de décisions au sein de votre entreprise.

Exemples de clauses



Circulation des titres : clause d'agrément, droit de suite, clause de préemption, clause d'inaliénabilité ou encore le plafonnement des participations des associés.



Organisation de la société : l'engagement de non-concurrence, la répartition du résultat, la clause d'accord unanime, la clause de nomination des dirigeants (non mandataires sociaux).

Pourquoi rédiger un pacte d'associés?



Pour rester discret vis-à-vis des tiers. Le Pacte d'Associés est un acte qui n'est pas connu des tiers, contrairement aux Statuts de la société



Pour organiser la gestion de la société ou la relation entre les actionnaires, notamment au niveau des mutations de titres, sans être connus par les tiers.



Pour prévoir les entrées et sorties d'associés. Il peut être utilisé pour permettre à ses signataires de contrôler les sorties de chaque associé engagé dans le pacte, en prévoyant par exemple une clause de préemption, des clauses de sortie conjointe ou de sortie forcée, etc.



Les Différences Majeures

Les statuts d'une société

Le pacte d'associés

Les Associés

Le pacte d'associé ne concerne pas obligatoirement tous les associés.

Il peut aussi resté confidentiel

L'associé qui n'est pas signataire du pacte n'est pas concerné par les mesures qu'il contient.



Les statuts sont adoptés par tous les associés qui sont obligatoirement tous signataires

Les Modifications



Les clauses du pacte d'associés sont modifiables par UN AVENANT signé par tous les associés signataires



Les statuts d'une société sont modifiables, via une délibération prise en assemblée générale des associés



Les changements doivent être enregistrés auprès du greffe du Tribunal de commerce en France ou de la Conservatória do Registo Comercial au Portugal.

La Durée



Elle peut être déterminée ou indéterminée pour le pacte d'associés

La Force d'exécution



Une délibération d'associés contraire à une disposition statutaire encourt la nullité



Une délibération d'associés contraire à une clause d'un pacte d'associés entraîne le versement de dommages et intérêts



UNE CLAUSE D'UN PACTE D'ASSOCIÉS EN CONTRADICTION AVEC UNE CLAUSE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ EST SANS EFFET VIS À VIS DE LA SOCIÉTÉ



Quel est l'acte qui prime?

La relation entre statuts et pacte d'associés donne lieu à maintes débats doctrinaux et à une évolution constante.



L'Arrêt de la Cour de cassation du 5 juin 2019 a considéré que « les stipulations des statuts devaient prévaloir sur celles du pacte d'actionnaires », venant ainsi contredire la lente évolution de la création d'un régime propre des Pactes d'Associés.

La loi prévoit plusieurs limitations au régime du pacte d'associés, afin d'éviter que les dispositions légales et les dispositions statutaires ne ressemblent à des lettres mortes, facilement dérogées par un Pactes d'Associés.

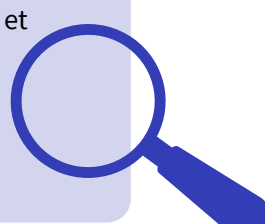
Une efficacité "erga omnes" est attribuée aux statuts et la théorie traditionnelle soutient que les Pactes d'Associés ne sont efficaces qu'"inter partes".

Certains auteurs défendent toutefois l'existence de Pactes d'Associés avec efficacité "erga omnes", dans les pactes dit "omnilatéraux".



La compatibilité des Pactes d'Associés avec les dispositions légales sociétaires et avec les Statuts varie grandement en fonction de l'auteur et de la matière concernée par la clause des statuts et la clause du Pacte d'Associés en cause.

Cela impliquera donc une analyse du cas concret et révèle ainsi toute la complexité de la rédaction d'un Pacte d'Associés.



Ce document est purement informatif et ne constitue pas une source de conseil juridique. Les informations qu'il contient font référence à la date de sa divulgation et les lecteurs doivent demander un avis juridique avant de l'appliquer à des questions ou opérations spécifiques. Aucune reproduction, divulgation ou distribution, en partie ou en totalité, du contenu de cette publication n'est autorisée sans consentement préalable. Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter. Pour plus d'informations sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter.